

**DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT
POUR L'INSCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE
EN CARTOTHÈQUE SIG DE LA FÉDÉRATION.**

La Commission Sentiers et Itinéraires départementale de :
représentée par :

informe la Commission nationale Sentiers et Itinéraires que les travaux d'aménagement
du sentier de Grande Randonnée® dénommé :

- GR® (précisez le numéro) :
- GR de Pays® (précisez le nom) :

concernant :

- le tracé principal
- le(s) tronçon(s) modifié(s)
- la création de la variante partant de :
jusqu'à :

sont achevés.

- Observations :

Fait à :
le :

Signature du Président du Comité